



Règlement du Lâcher de photographes des Rencontres photographiques du Trièves 2023

Samedi 19 août à Mens

Préambule :

Ce lâcher de photographes est ouvert aux amateurs de tout âge à partir de 7 ans, initiés ou non à la photographie. Il est basé sur une pratique artistique originale de la photo, sur une durée déterminée, avec un thème à traiter : [la liste de courses](#)

Il s'agit d'une liste de sujets à photographier.

ARTICLE 1 : Organismes

L'association « Artistes Associés du Trièves » organise l'animation intitulée «Lâcher de photographes». Elle sera désignée dans le présent document comme «les organisateurs ».

ARTICLE 2 : Objet et principe

Ce lâcher de photographes est basé sur des photographies réalisées sur support numérique. Les photographies sont prises avec un appareil numérique personnel. Aucun appareil ne sera prêté aux participants par les organisateurs.

Chaque participant dispose d'un délai pour réaliser les photographies sur les thèmes cités dans la liste proposée. Il n'est pas nécessaire d'aborder tous les sujets de la liste.

Les images seront reçues par les organisateurs sur site à l'espace culturel au plus tard à 14h (ou par email à l'adresse candidatures.rpt@gmail.com)

Cette animation a pour objet de projeter le jour même à 15h les photos réalisées jusqu'à la clôture des prises de vue.

ARTICLE 3 : Participation

Le lâcher de photographes est gratuit et ouvert à tous, y compris aux mineurs à partir de 7 ans, qui peuvent participer à condition d'être accompagnés d'un adulte. Les inscriptions sont nominatives. Chaque participant s'engage à réaliser lui-même les photographies prises durant la manifestation. Dans tous les cas, il sera considéré par les organisateurs comme l'auteur des images figurant sur sa carte mémoire ou reçus par son email.

La participation au lâcher implique l'adhésion totale des participants aux termes et conditions du règlement.

ARTICLE 4 : Inscriptions

L'inscription est gratuite.

Pour participer, il suffit de remplir le bulletin d'inscription sur le stand des Rencontres photographiques du Trièves, au centre culturel, place de la mairie à Mens.

Pour les personnes mineures, le tuteur légal remplira et signera le formulaire d'inscription comprenant le nom de l'accompagnateur et l'autorisation permettant au mineur de participer. L'accompagnateur doit être majeur.

ARTICLE 5 : Déroulement du lâcher de photographes

Les participants se présenteront avec leur matériel : appareil photographique numérique avec cordon de connexion prise USB pour la récupération des photographies sur PC, ou téléphone portable avec liaison bluetooth.

Un rappel du règlement et de l'organisation du lâcher sera fait par les organisateurs.

A 9h30 : au centre culturel, place de la mairie, café d'accueil et distribution des listes.

A 14h : récupération des images

A 15h : projection des images

Remarque importante :

Aucune photographie ne sera acceptée en retard après 14h.

ARTICLE 6 : Propriété intellectuelle et usage possible des photographies

Tout participant jouit du plein droit d'exploitation des photographies qu'il a réalisées dans le cadre du lâcher, conformément au code de la propriété intellectuelle.

Une sélection d'images pourra être destinée à une exposition réalisée entre deux éditions des Rencontres photographiques du Trièves, avec l'accord du photographe. Ces images feront l'objet d'une autorisation signée entre le photographe et les organisateurs.

ARTICLE 7 : Responsabilités des participants et des organisateurs

Les participants s'assureront de l'autorisation des personnes photographiées dont l'image est susceptible d'être projetée.

Les organisateurs ne sont pas responsables des actes indépendants de leur volonté. Ils se réservent le droit d'annuler le lâcher en cas de force majeure.

ARTICLE 8 : Droit à l'image des photographes

Les participants à l'animation sont avertis qu'ils peuvent être photographiés ou filmés à cette occasion. Ces images pourront être éventuellement reproduites et diffusées après l'évènement, avec l'accord écrit du photographe.